



COMMUNE D'YZERNAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Financier Unique (CFU), afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le CFU rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées.

Ce document :

- rapproche les prévisions des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Budget principal

Les résultats de l'exercice 2025 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou Déficit
Fonctionnement	1 092 035.08	1 348 080.67	256 045.59
Investissement	426 231.34	388 059.44	-38 171.90

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affectée à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affectée à l'investissement en N+1	Résultat de Fonctionnement reporté en N+1
Fonctionnement	796 618.97	-171 744.23	624 874.74	256 045.59	880 920.33	/	/	-182 071.13	698 849.20
Investissement	-28 844.23	/	/	-38 171.90	-67 016.13	-115 055.00	-182 071.13	/	/

➤ Section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1. Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées des charges d'entretien et de consommation des biens communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services, des salaires du personnel, des subventions versées aux associations, et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 092 035,08 € en 2025.

DEPENSES		BUDGET 2025	REALISÉ 2025
Chap 011	Charges à caractère général	395 420.00	344 108.80
Chap 012	Charges de personnel	260 850.00	245 406.47
Chap 014	Atténuation de produits	18 500.00	6 686.00

Chap 042	Opérations d'ordre entre sections	82 871.00	96 073.67
Chap 65	Autres charges de gestion courante	406 660.00	395 078.40
Chap 66	Charges financières	5 000.00	4 608.78
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 500.00	72.96
Chap 68	Dotation provision dépréciations	12 500.00	0.00
Chap 023	Virement à la section investissement	1 004 297.03	
Total Dépenses de fonctionnement		2 187 598.03	1 092 035.08

Chapitre 011 - Charges à caractère général. Ce chapitre retrace les

crédits alloués au fonctionnement

courant de la Commune, tels que les fluides, les fournitures, l'entretien des bâtiments, de la voirie et des terrains, les primes d'assurance, les honoraires, les fêtes et cérémonies, ...

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés. La masse salariale inclut les rémunérations brutes, les charges salariales et patronales et la médecine du travail. En 2025, la masse salariale était plus élevée du fait du recrutement de quatre agents recenseurs pour mener l'enquête de recensement de la population 2025.

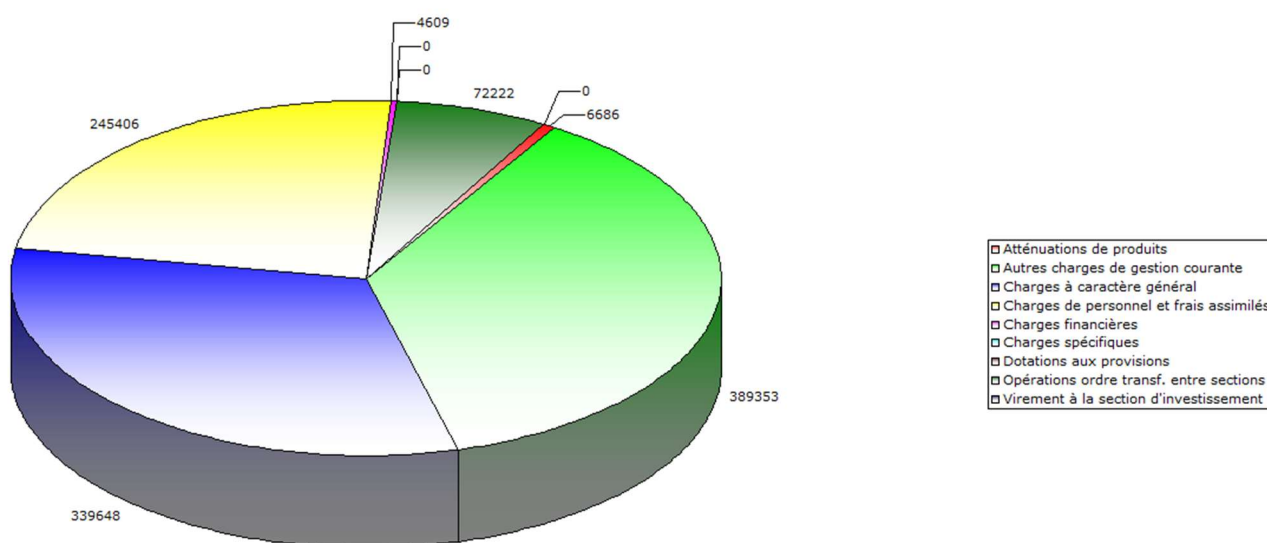
Chapitre 014 - Atténuation de produits. Ce chapitre comprend le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal). Il s'agit d'un fonds prélevé sur les communes avec de forte ressources pour être redistribué aux communes défavorisées.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante. Ce chapitre intègre notamment les indemnités versées aux élus et charges afférentes (63500 €), des subventions versées aux associations (162 917 €), de la participation aux charges de fonctionnements de l'école privée Ste Anne d'Yzernay et aux écoles publiques (134075 €), des subventions aux CCAS et des contributions versées au syndicat d'électricité intercommunal de Maine-et-Loire.

Chapitre 66 - Charges financières. Ce chapitre retrace les intérêts des emprunts contractés.

Autres dépenses de gestion - Le chapitre 042 (opérations d'ordre entre sections) retrace les amortissements. Il s'agit d'une dépense obligatoire qui constitue l'autofinancement de base, générant une recette d'investissement. Le chapitre 67 (72.96 €) intègre notamment les titres annulés sur exercices antérieurs. Le chapitre 68 comporte les dotations aux provisions et dépréciations.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - CFU 2025



2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations, concession de cimetière...), aux impôts locaux, aux dotations et participations versées par l'Etat et autres organismes.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 348 080,67 € en 2025.

RECETTES		BUDGET 2025	REALISÉ 2025
Chap 002	Excédent reporté	624 874.74	
Chap 013	Atténuations de charges	2 300.00	2 404.95
Chap 042	Opérations d'ordre entre sections	200.00	5 271.46
Chap 70	Produits des services	21 270.00	21 930.50 €
Chap 73	Impôts et taxes	261 954.00	269 180.45
Chap 731	Fiscalité locale	771 967.00	761 880.70
Chap 74	Dotations	194 590.00	195 413.13
Chap 75	Autres produits gestion courante	310 442.29	73 219.48
Chap 77	Produits exceptionnels	0.00	18 780,00
Total Recettes de fonctionnement		2 187 598.03	1 348 080.67

Chapitre 70 - Produits des services et du domaine. Ce chapitre correspond aux recettes générées notamment par la cession des concessions dans le cimetière, l'indemnité versée par La Poste pour l'agence Postale communale (14 400.83 €), les redevances d'occupation du domaine public (3 370.67 €), et par les remboursements de frais de personnel dans le cadre de la mutualisation avec Cholet Agglomération (582 €),

Chapitre 73 - Impôts et taxes. Ce chapitre regroupe notamment l'attribution de Compensation versée par Cholet Agglomération (172 470 €) et les reversements de fiscalité : 23 484 € du FNGIR (Fonds National de garantie individuelle des ressources), 20 093 € de reversement du FPIC et 46 790.45 € de droits de mutations immobilières.

Chapitre 731 – Fiscalité locale. Ce chapitre regroupe principalement les recettes fiscales que perçoit. La Commune au titre des impôts directs :

- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties et Non Bâties pour 692 510 €
- Taxes sur les pylônes électriques : 67 935 €
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : 86 €.

Les taux de fiscalité, applicables au budget principal, ont été revalorisés de 2% en 2025. Ils s'établissent à :

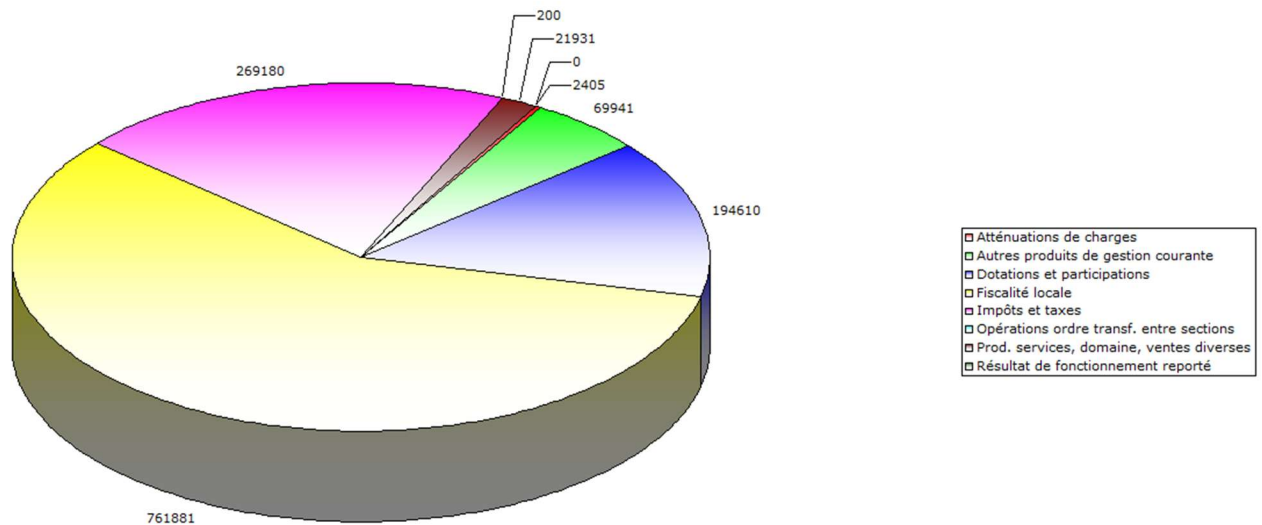
- 40,82 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
- 42,34 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,
- 12,03 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Chapitre 74 - Dotations et participations. Ce chapitre inclut notamment les dotations de l'État, les allocations compensatrices de fiscalité (54 374 €), la dotation de recensement de la population de 2025 pour 3 331 € et les diverses participations.

La Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 131 867 €, composée de la Dotation forfaitaire (83 395 €) et de la Dotation de Solidarité Rurale (48 472 €).

Autres recettes - Le chapitre 75 représente les autres produits de gestion courante, à savoir essentiellement les loyers perçus par la Commune (68 834.05 €). Le chapitre 77 inclut les produits des cessions d'immobilisations (18 780 €). Le chapitre 013 regroupe les atténuations de charges (2 404.95 €).

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - CFU 2025



➤ **Section d'investissement**

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

1. Les dépenses d'investissement

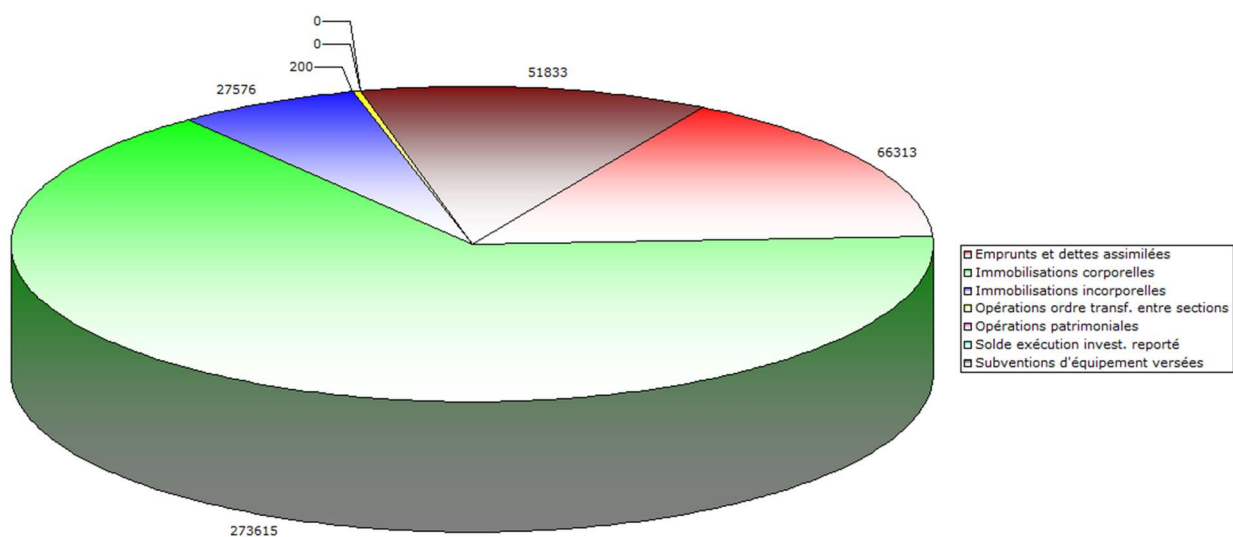
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 426 231.34 € en 2025 et se répartissent ainsi :

DEPENSES		BUDGET 2025	REALISÉ 2025
Chap 001	Solde d'exécution reporté	28 844.23	
Chap 040	Opérations d'ordre entre sections	200.00	5 271.46
Chap 041	Opérations patrimoniales	8 000.00	0.00
Chap 16	Remboursements d'emprunts	66 600.00	66 313.14
Chap 20	Immobilisations incorporelles	55 000.00	27 575.60
Chap 204	Subventions d'équipements versées	120 000.00	51 832.64
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 151 353.03	275 238.50
Total Dépenses d'investissement		1 429 997.26	426 231.34

Les principaux investissements exécutés sur l'année 2025 sont les suivants :

- Acquisition d'un logiciel de gestion des salles communales et d'un logiciel de gestion administrative du cimetière avec numérisation du plan du cimetière (20 805.60 €)
- Rénovation de l'éclairage public rue François de Chabot (43 839.13 €)
- Acquisitions de terrains nus (52 802.50 €)
- Aménagement d'une agence postale communale 1 Place Colbert (61 042.38 €)
- Aménagement d'une cellule commerciale 3 Place Colbert (59 705.82 €)
- Travaux de rénovation de bâtiments communaux : remplacement des menuiseries et volets au bar-restaurant (24 468.49 €), installation d'un chauffage climatisation à la Salle des Fêtes (12 397,73 €)
- Acquisitions de mobiliers, équipements, matériels (40 083.65 €)

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - CFU 2025



2. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 388 059,44 € en 2025 et se répartissent ainsi :

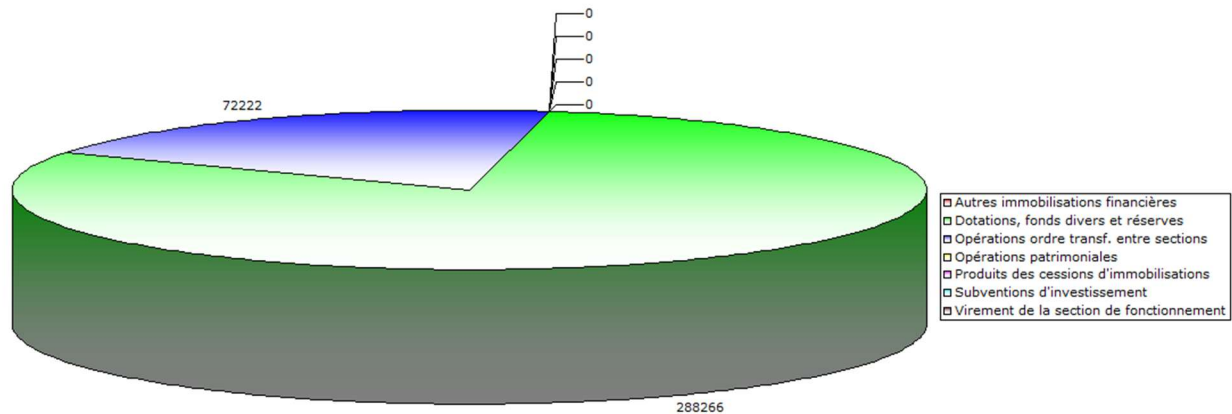
RECETTES		BUDGET 2025	REALISÉ 2025
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	1 004 297.03	
Chap 024	Produits des cessions	4 140.00	
Chap 040	Opérations d'ordre entre sections	82 871.00	96 073.67
Chap 041	Opérations patrimoniales	8 000.00	0.00
Chap 16	Emprunts	0.00	0.00
Chap 10	Dotations et fonds divers	291 755.23	288 265.88
Chap 13	Subventions d'investissements	35 600.00	1 685.52
Chap 204	Subventions d'équipement versées	0.00	2 005.20
Chap 21	Immobilisations corporelles	0.00	29.17
Chap 27	Autres immobilisations financières	3 334.00	0.00
Total Recettes d'investissement (€)		1 429 997.26	388 059.44

Chapitre 10 - Ce chapitre intègre les excédents de fonctionnement capitalisés (1171 744.23 €), le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 110 011.01 €, la taxe d'aménagement (6 510.64 €)

Chapitre 13 - Ce chapitre comprend notamment les produits issus des subventions d'investissement reçues de l'État, de Cholet Agglomération et autres partenaires. En 2025, la recette provient d'un soutien de l'organisme CITEO via Cholet Agglomération.

Chapitre 27 - Ce chapitre retrace l'avance remboursable du budget photovoltaïque.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - CFU 2025



Principaux ratios :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital. Son montant est de 328 068 € en 2025.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. Pour l'exercice 2025, la CAF nette est de 262 275 €.

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à 364 552 €.

La capacité de désendettement est de 1,11 années (Encours de la dette / CAF brute)

Budget annexe Lotissement La Chapelle

Les résultats de l'exercice 2025 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou Déficit
Fonctionnement	331 139.92	368 513.61	37 373.69
Investissement	108 486.86	255 647.36	147 160.50

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affectée à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affectée à l'investissement en N+1	Résultat de Fonctionnement reporté en N+1
Fonctionnement	520 390.65	/	520 390.65	37 373.69	557 764.34	/	/	/	557 764.34
Investissement	-255 647.36	/	/	147 160.50	-108 486.86	/	-108 486.86	/	/

➤ Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 331 139,92 €. Elles retracent les travaux de finitions voirie du lotissement La Chapelle 1 (75 342.04 €). Ces dépenses sont couvertes par la vente de terrains aménagés du lotissement La Chapelle 2 (260 026.75 €).

Les autres sommes figurant en dépenses et en recettes sont les annulations de stocks 2024 en début d'exercice et les constatations de stocks 2025 de terrains du lotissement La Chapelle 2 en fin d'exercice.

➤ Section d'investissement

Ne figurent en section d'investissement que des écritures de stocks.

Budget Photovoltaïque (SPIC : Service public industriel et commercial)

Les résultats de l'exercice 2025 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou Déficit
Fonctionnement	4 020.78	6 809.80	2 789.02
Investissement	0.00	3 415.77	3 415.77

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affectée à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affectée à l'investissement en N+1	Résultat de Fonctionnement reporté en N+1
Fonctionnement	14 550.23	/	14 550.23	2 789.02	17 339.25	/	/	/	17 339.25
Investissement	3 418.24	/	/	3 415.77	6 834.01	/	3 415.77	/	/

➤ Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 020.78 € correspondant à la fourniture d'électricité et frais de télécommunications (604.81 €) ainsi qu'aux amortissements des travaux (3 415.77 €).

Ces dépenses sont couvertes par la vente d'électricité pour 6 809.80 €.

➤ Section d'investissement

En investissement, aucune dépense n'a été réalisée. Il a été décidé de ne pas opérer de remboursement de l'avance du budget principal dans l'optique de futurs travaux.

Les recettes correspondent aux amortissements des travaux (3 415.77 €).